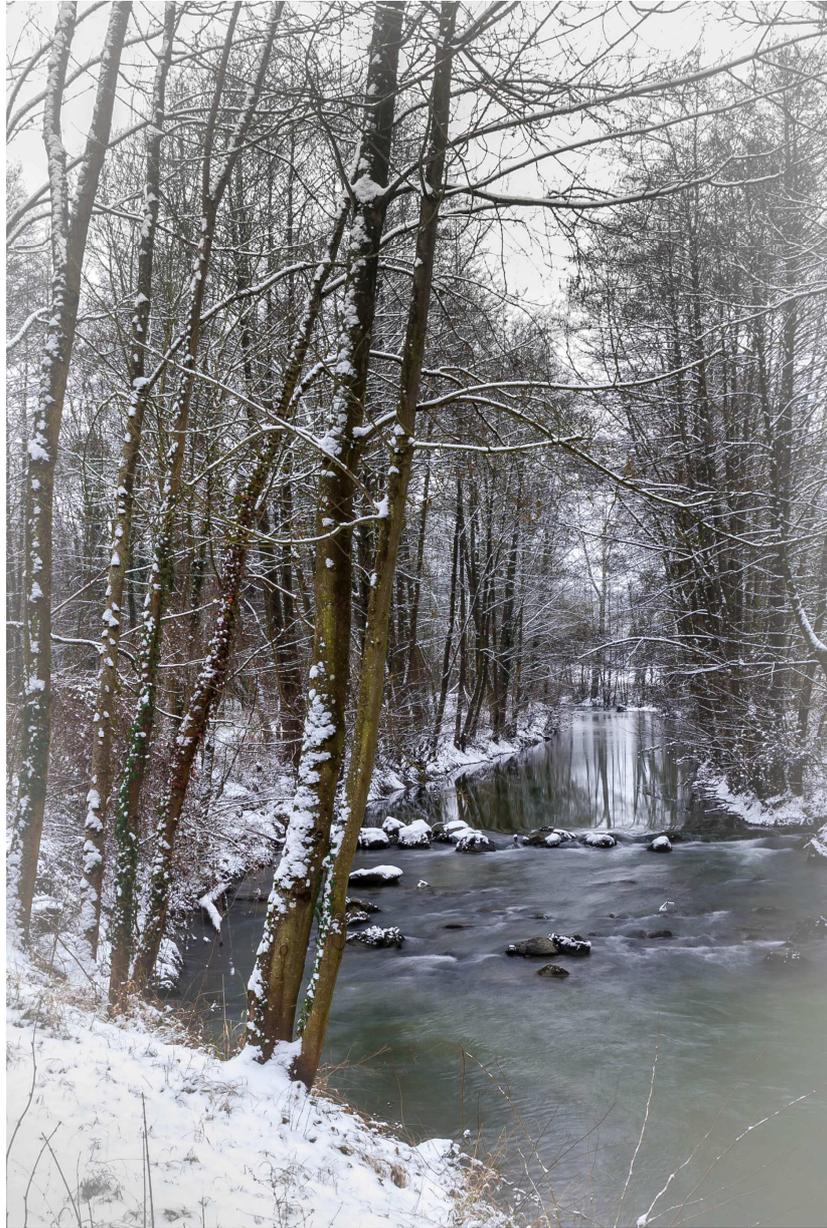


MEZY - MOULINS



Bulletin Municipal

Décembre 2015

Edito du Maire

Lorsque je rédige cet édit, il est difficile d'occulter les attentats de Paris, et je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour toutes ces victimes, lâchement assassinées, mais aussi pour leurs familles et leurs proches...

Mais la vie continue et doit continuer.

Concernant notre village, je reste convaincu que le cadre de vie est le meilleur axe de développement pour ses habitants, particuliers et professionnels. Nous mettons et mettrons donc tout en œuvre pour qu'il soit attrayant, sécurisé et agréable à vivre. Nous devons le développer en ayant toujours à l'esprit cette notion de bien vivre et de vivre bien. Les restrictions des dotations de l'Etat ne plaident pas en notre faveur, mais nous ferons les choix qui permettront d'atteindre nos objectifs à fiscalité constante pour les administrés.

Je profite de cet édit pour remercier les élus pour leur travail permanent au sein des commissions, des adjointes par leur présence assidue et du Conseil Municipal mais également tout le personnel communal dont le dévouement et la conscience professionnelle au service de la collectivité doivent être soulignés.

Certes, il reste toujours quelque chose à faire ou à améliorer, nous y réfléchissons et nous y travaillons mais chaque chose en son temps.

Je ne voudrai terminer cet Edito sans rendre un dernier hommage à Pierre DHUICQ qui fut Maire de Mézy-Moulins de 1983 à 2010 et que j'ai accompagné durant tous ces mandats. Il a été le précurseur du renouveau de notre village et nous pouvons en être fier aujourd'hui.

Je vous présente, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, tous nos vœux de bonheur, de prospérité et de santé, pour cette nouvelle année 2016. Je souhaite qu'elle soit radieuse, gaie et que nous la vivions au plus près de nos valeurs fondamentales qui font de notre beau pays, un espace de liberté.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 29 janvier à 19h00 pour les vœux afin de retracer cette année 2015 et vous présenter les projets 2016.

Etat-civil 2015

Naissances

Bienvenue aux bébés 2015 ...

HARPIN Lydia	24 février
OLIVIER Emma	28 avril
BLONDEAU Izzy	21 mai
KRYS Ethan	28 octobre
BIGOT Charlotte	25 novembre
BIGOT Samuel	25 novembre



Mariage



Tous nos vœux de bonheur à ...

MARTINS Elodie et ANDRE Rémi, le 6 juin

Décès

Une pensée pour ...

MAILLET Bernadette décédée le 8 janvier
BARDOU Bernadette décédée le 9 janvier
MASSON Jean-Claude décédé le 20 février
LEMAIRE Denise décédée le 29 mars
LEFEVRE Christiane décédée le 10 avril
DHUICQ Pierre décédé le 26 septembre



Travaux

Rue de Parroy

Les travaux de réfection de la rue de Parroy et de la rue de la Fontaine sont maintenant achevés. Le nouveau carrefour « RD1003 - rue de Parroy » offre une sécurité accrue pour les usagers.

Ces travaux ont permis également :

- de mettre en conformité le réseau d'assainissement, financé par le Syndicat d'Assainissement de Crézancy Mézy-Moulins,
- de sécuriser les entrées des habitations,
- enfin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales qui en cas de fortes pluies pouvaient provoquer quelques dégâts au niveau de certains riverains.



Rue du Port



L'enfouissement des réseaux entre dans sa phase finale, reste à réaliser les branchements des particuliers sur les réseaux. Cette opération se déroulera début janvier 2016.

La réfection de la voirie sera entreprise dans la suite des branchements. Les travaux porteront sur le réseau d'eaux

pluviales, l'aménagement des bordures et des entrées des habitations enfin la réalisation du revêtement.

Une réunion publique avec les riverains de la rue du Port sera organisée lorsque le projet sera finalisé par l'ADICA (Agence Départementale d'Ingenierie pour les Collectivités de l'Aisne) maître d'œuvre.

Les travaux de réfection de la voirie bénéficient d'une subvention au titre du FDS (Fonds de Solidarité).

Ecole



Suite au constat d'une fissure importante dans le mur de soutènement de la cour de l'école et afin d'assurer pleinement la sécurité des enfants fréquentant notre école, le Conseil Municipal a entrepris la réfection de ce mur.

Les travaux ont été réalisés durant la période des vacances de Toussaint, toujours dans un souci de sécurité, le renouvellement de la clôture a été intégré à ces travaux.

Coût de l'opération : 17 991€ TTC

Abribus

A Mézy, les enfants fréquentant le regroupement pédagogique doivent emprunter le car scolaire dont un arrêt se trouve au carrefour de la rue de la Gare et de la rue de Moulins.

A la demande des parents, il a été décidé d'installer un abribus.

Les élus se sont mobilisés à nouveau et ont procédé au montage de cet équipement fort apprécié des parents et des enfants.



Emplacement déchets cimetière

Les déchets du cimetière sont actuellement collectés dans deux bacs. Dans le bac de 760 litres, nous constatons régulièrement des dépôts d'ordures ménagères. Afin d'éviter ces déviances et avec un objectif plus vertueux le Conseil municipal a décidé d'aménager un espace dédié aux déchets du cimetière.



A cet emplacement :

- les fleurs naturelles ainsi que la terre seront déposés dans la partie « composteur »,
- les pots en terre cuite auront leur place,
- enfin un bac à couvercle bleu operculé, accueillera les autres déchets non valorisables du cimetière.

Nous souhaitons que tous aient le bon geste afin de réduire les déchets ultimes au niveau de notre cimetière.

Réfection des jeux



Les jeux du Square de l'Auge ainsi que la table, suite à de nombreuses dégradations, n'avaient plus aucune utilité.

Julien, administré de Mézy-Moulins, a proposé gracieusement ses services pour une rénovation complète de ces équipements. Après quelques semaines table, balançoire et tourniquet ont retrouvé leur éclat. Un grand merci à Julien, qui se reconnaîtra pour son engagement dans cette opération.

Domage que quelques énergumènes aient déjà voulu « marquer leur territoire » en gravant quelques signes sur ces équipements.

Travaux à venir :

Rue du Moulin Babet

La réfection de cette rue est programmée pour le début de l'année 2016. Seront concernés par cette opération :

- la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales,
- le traitement des entrées,
- la mise en place d'un nouveau revêtement.

Une subvention au titre du FDS a été obtenue pour l'année 2014. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'ADICA.

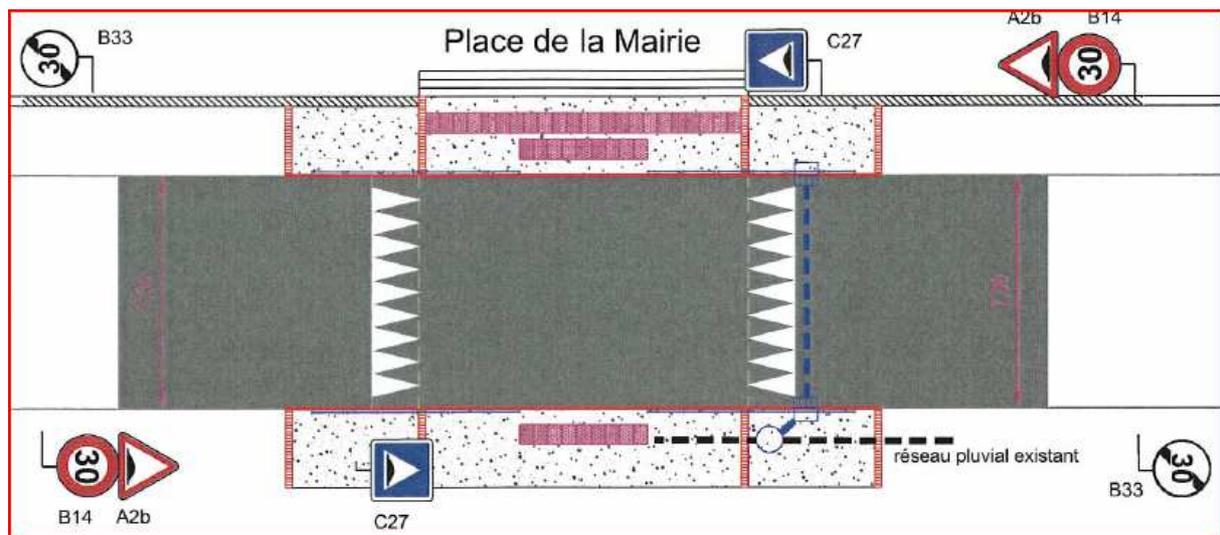
Mise en sécurité des RD1003 et RD4

Comme nous l'évoquions dans le bulletin de juillet, la mise en sécurité de ces deux routes départementales à forte fréquentation est engagée.

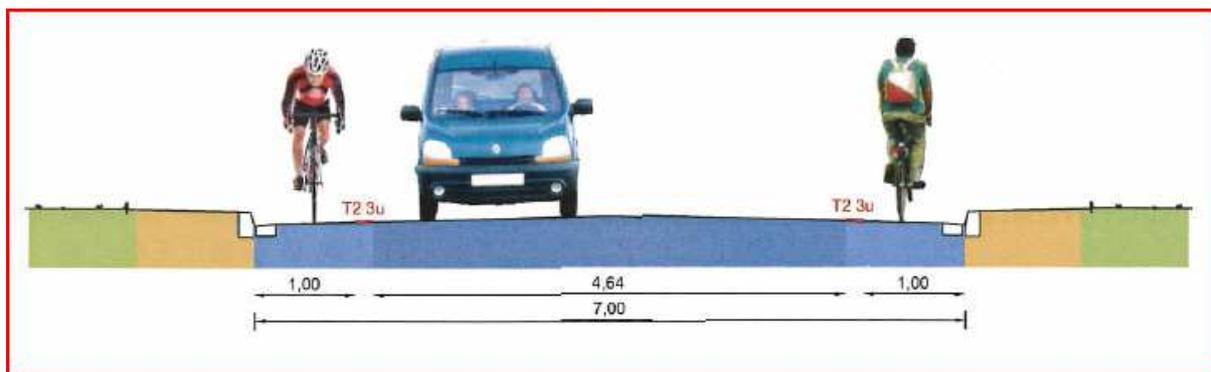
Les projets présentés par les services de l'Etat ont obtenu l'accord des différents partenaires.

Sur la RD1003, les aménagements porteront sur la réalisation :

- de trois plateaux surélevés,
- d'un rétrécissement,
- et deux pistes « cyclables ».



Ces aménagements doivent malgré tout laisser disponible une bande de roulement d'une largeur de 4,50m du fait du classement « hors gabarit » de cette route.



Nouveau profil de la RD1003

Sur la RD4, à Mézy, deux plateaux surélevés seront installés à chaque entrée d'agglomération.

Aires de jeux



L'aire de jeux de la Place de la Gare se verra dotée de nouveaux jeux au printemps 2016. Dans le même temps, le nouvel emplacement du square de l'Auge sera quasiment opérationnel. Le premier défrichage est réalisé, s'ensuivront les plantations et l'engazonnement.

L'implantation des jeux sera effectuée ensuite pour une mise à disposition de nos tout-petits.

Enfouissement des réseaux

Seront concernées en 2016, selon les budgets alloués par l'USEDA (Union des secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne), l'avenue du Chemin de Fer (partie sud) et la rue de la Grévière à Mézy.

Ces travaux seront accompagnés d'une réfection du trottoir entre le pont du Chemin de Fer et l'entrée d'agglomération.

Droit d'instruction des sols

Depuis le 1^{er} juillet 2015 l'instruction des documents d'urbanisme s'effectue au sein de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT). Sont concernés les demandes de permis de construire, de démolir, les certificats d'urbanisme et les déclarations de travaux. La proximité doit permettre un gain de temps pour l'obtention de ces documents.

Rappel pour les travaux sur une petite surface :

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20m² peut être porté à 40m² pour les travaux concernant une construction existante.

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170m², alors un permis de construire doit être déposé.

Scolaire et Péri-scolaire

Ecole

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions, 48 élèves fréquentent les deux classes. Les cours dispensés sont CM2, CM1 et CE2.



Les enfants ont participé à la journée nationale « Nettoyons la Nature ».

Les enseignantes, parents et élus ont accompagné les enfants tout au long des rues de la commune et le long des berges du Surmelin.

Les déchets collectés ont ensuite été triés selon les critères du guide

du tri.

Péri-scolaire

La nouvelle saison 2015 - 2016 commence sous de bons auspices au niveau de la fréquentation du Centre, les effectifs étant en légère augmentation.

Au niveau des NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires), les élèves fréquentant l'école de Mézy-Moulins peuvent s'initier à la vidéo, à la photo, à l'expression corporelle et à d'autres activités créatives.

La participation à ces activités est gratuite malgré une charge importante pour la commune, mais il s'agit d'une mesure qui a été imposée donc les parents n'ont pas à supporter cette charge ...

Infos diverses

Loi NOTRe

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été promulguée le 7 août 2015. Cette réforme territoriale poursuit trois objectifs principaux :

- simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales,
- faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays,
- renforcer les solidarités territoriales et humaines au service de nos concitoyens.

Quel impact pour le sud du département de l'Aisne ?



Dans son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le Préfet a proposé une fusion des communautés de communes du canton de Condé-en-Brie, de Fère en Tardenois, de l'Ourcq et du Clignon et enfin de la région de Château-Thierry.

La communauté de communes de Charly sur Marne aura la possibilité de rester seule de par sa population supérieure au seuil de 15 000 habitants.

Quel calendrier ?

Les collectivités locales doivent se prononcer pour le 14 décembre 2015 sur la proposition du Préfet. Au plus tard au 31 mars 2016, le nouveau schéma sera arrêté par décision du représentant de l'Etat. Si des modifications importantes ont été apportées par les collectivités locales, la commission départementale de coopération intercommunale les examinera pour une décision au 15 juin.

La nouvelle communauté de commune sera alors créée. Au cours du second semestre seront abordés les éléments de gouvernance, compétences, fiscalité, ...

Déchets - calendrier 2016

Changement des jours de collecte pour Mézy-Moulins : pour les ordures ménagères (bac couvercle bleu) et pour le tri (bac couvercle jaune) la collecte aura lieu le mercredi.

Le calendrier 2016 vous est joint avec le bulletin municipal. Il est rappelé les heures de sortie des bacs, à savoir : la veille au soir pour les bacs à couvercle bleu et avant 9 heures pour les bacs à couvercle jaune.

Transport à la Demande

Le Transport A la Demande (TAD) est une ligne de transport en commun qui a toutes les caractéristiques d'une ligne classique :

- un itinéraire,
- des arrêts,
- des horaires de passage aux arrêts prédéfinis,
- mais qui circule uniquement si elle est réservée.

La réservation s'effectue en appelant gratuitement depuis un poste fixe MOBILINFOS au 0 800 53 50 99 (n°vert). Une hôtesse est à votre écoute pour vous informer et enregistrer votre réservation du lundi au samedi de 08h30 à 18h00.



Pour tout départ en TAD après 11h00, vous pouvez réserver jusqu'à 2 heures avant le départ, le jour même. Pour un trajet débutant avant 11h00, vous devez réserver au plus tard la veille avant 18h00 (au plus tard le samedi 18h00 pour les trajets du lundi matin).

Horaires :

Au départ de Château-Thierry :

Les Deux Rives	9h00	10h34	15h02	16h35
Gare	9h05	10h36	15h04	16h37
Etampes - Parking gare	9h08	10h39	15h07	16h40
Moulins - Mairie	9h23	10h54	15h24	16h57
Mézy	9h28	10h59	15h29	17h02

Au départ de Mézy-Moulins :

Moulins - Mairie	9h23	10h54	15h24	16h57
Mézy	9h28	10h59	15h29	17h02
Etampes - Parking gare	9h43	11h14	15h44	17h17
Gare	9h48	11h19	15h49	17h22
Les Deux Rives	9h51	11h22	15h53	17h26

Le gaz arrive à Mézy... mais

Le gaz naturel passe à Mézy pour alimenter la centrale de fabrication d'enrobés située sur la commune de Fossoy. Il passe mais ne s'arrête pas du moins pour l'instant. GRDF a été interrogé sur le sujet, pour une desserte de particuliers il faudra une demande forte pour que des branchements individuels soient réalisés. Donc, si vous souhaitez vous raccorder, veuillez vous rapprocher de GRDF.

Devoir de mémoire

Du 30 octobre au 1er novembre la « flamme sacrée » est prélevée sur la tombe du Soldat Inconnu et transférée de Paris à la crypte du Monument de la Victoire de Verdun.

Comme chaque année donc « la flamme sacrée » a traversé notre commune dans la nuit du 30 au 31 octobre. Une flamme a été déposée aux Monuments aux Morts avec des soldats en uniforme de 1915 et porte-drapeaux de l'arrondissement.



De même, cérémonie émouvante pour le 11 novembre, où la Fanfare de Neuilly Saint Front a accompagné les anciens combattants, les enfants de l'école, les élus et une foule nombreuse pour cette commémoration du 97^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.

Affouage

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des parts d'affouage aux habitants de la commune qui en feront la demande en Mairie.



Un seul lot sera attribué par foyer. Il est rappelé que le bois d'affouage est strictement réservé aux besoins personnels des personnes exploitantes. En conséquence et faisant référence à l'article Lr4g-r du code forestier, il est formellement interdit aux affouagistes de revendre le bois

provenant des lots attribués sous peine d'amende et d'exclusion définitive de toutes les campagnes d'affouages à venir. Ces personnes sont considérées

comme effectuant des travaux d'abattage pour leur propre compte et sous leur seule responsabilité.

Les affouagistes devront respecter le règlement et les conditions qui leur seront communiqués ainsi que du calendrier des jours de chasse. Les lots seront tirés au sort, le prix du stère de bois coupé est fixé à 7€00.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 28 décembre 2015. Le tirage des lots sera effectué en mairie le mercredi 30 décembre.

Téléthon

L'édition 2015 du Téléthon a de nouveau réuni quelques 70 personnes dans une très bonne ambiance autour d'un repas oriental, suivi d'un loto. La totalité des recettes 2250 € a été reversée à l'Association Française contre les Myopathies. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont animé cette soirée.

« Mézy-Moulins Loisirs »



Les membres de l'association continuent de se rencontrer les lundis et vendredis dans la salle communale. Tous les lundis, certaines partent à l'aventure dans les chemins communaux, par beau temps, elles rentrent et partagent le goûter avec celles qui décorent des objets à l'aide de tissus, de coquilles d'œufs, de serviettes en papier.

Les vendredis, au programme jeux de cartes ou scrabble.

En début de saison, un repas partagé a été organisé chez l'une des adhérentes, le rire était au rendez-vous. Prochainement, une sortie est prévue au parc de Verdelot, écouter un conte de la Mère Noël et la soirée se terminera au restaurant.

Tout se passe dans la joie et la bonne humeur, vous y êtes attendus, petits et grands !

Colis pour les Aînés

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité auront le plaisir d'apporter une marque de soutien et de réconfort aux personnes âgées de la commune en leur offrant, à l'aube des fêtes de fin



d'année, un petit colis festif. La distribution des colis aura lieu le jeudi 17 décembre, dans la matinée.

Itinéraire du Père Noël



Les enfants de la commune sont conviés à l'arbre de Noël organisé en leur honneur **le samedi 19 décembre à 16 heures au Centre de Loisirs**. Au programme cette année :

- spectacle « la Magie de Noël »
- le Père Noël ouvrira sa hotte uniquement aux enfants de la commune présents (année de naissance de 2002 à 2015),
- goûter pour tous.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à 19 heures à la salle communale, tous les habitants sont cordialement invités.

